



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

Réunion extraordinaire du
COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION
CCJ-190211
Le 11 février 2019
à 13 h 30
Salon de la chancelière Pavillon Léopold-Taillon
Campus de Moncton

PROCÈS-VERBAL
Comité conjoint de la planification • CCJ-190211



PRÉSENCES

Membres

Keith Coughlan, président
 Jacques Paul Couturier
 Edith Doucet
 Mathieu Lang
 Josée Rioux-Walker
 Jean-François Thibault

Autres personnes présentes¹

Lynne Castonguay, secrétaire générale
 Edgar Robichaud, vice-recteur à
 l'administration et aux ressources humaines
 (VRARH)
 André Samson, vice-recteur à l'enseignement et
 à la recherche

PERSONNES EXCUSÉES :

Samuel LeBreton et Camille Morais-Savoie

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE DE LA RÉUNION	2
2. CORRESPONDANCE	2
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	2
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-190128.....	2
5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	2
6. CRÉATION DU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRIMAIRE (IMMERSION/INCLUSION SCOLAIRE)	2
7. CRÉATION DU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION SECONDAIRE (IMMERSION/INCLUSION SCOLAIRE)	4
8. CRÉATION DU PROGRAMME DE MAÎTRISE ÈS SCIENCES INTERDISCIPLINAIRE EN SANTÉ.....	4
9. ÉVALUATION DES PROGRAMMES.....	5
9.1. Évaluation des programmes en informatique	5
10. AFFAIRES NOUVELLES.....	6
11. PROCHAINE RÉUNION.....	6
12. CLÔTURE.....	6
DOCUMENT A - Note du Secrétariat général.....	7

¹ Assiste aux réunions en y ayant voix consultative

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 13 h 35.

Le président s'excuse pour son absence lors de la dernière réunion; il remercie la présidente du Conseil des gouverneurs qui a présidé la séance.

2. CORRESPONDANCE

Aucune.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R : 01-CCJ-190211

Jean-François Thibault, appuyé par Edith Doucet, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-190128

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**5.1 Autres**

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

6. CRÉATION DU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRIMAIRE (IMMERSION/INCLUSION SCOLAIRE)

Présentation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le projet de création du programme de Baccalauréat en éducation primaire (immersion/inclusion scolaire). L'objectif principal de ce projet est de créer un baccalauréat en éducation (post baccalauréat) visant à former des enseignantes et des enseignants en enseignement de l'immersion française et en inclusion scolaire de la 1^{re} à la 8^e année. Le vice-recteur rappelle que ce projet figure dans la liste des projets à développer du projet institutionnel de la planification académique de l'Université de Moncton.

Le vice-recteur rappelle l'importance du programme et indique que le gouvernement du Nouveau-Brunswick avait annoncé que, dès septembre 2017, le point d'entrée pour l'immersion française dans la province serait en première année. On notera que certaines universités anglophones (UNB, UPEI, Université Ste-Anne (USA) offre déjà une formation spécifique à l'enseignement de la langue seconde. Le vice-recteur indique que les cours seraient offerts sur place ou de façon médiatisée. Le programme comprend deux stages pratiques, dont un stage de quatre mois à l'automne de la deuxième année.

Au sujet du lieu, le vice-recteur indique que le Comité des programmes a examiné la question à la demande du Comité conjoint de la planification. Le Comité des programmes recommande que la première année du programme soit offerte dans les trois campus et que la deuxième année soit offerte au Campus de Moncton seulement.

7. CRÉATION DU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRIMAIRE (IMMERSION/INCLUSION SCOLAIRE) (suite)

Le vice-recteur ajoute que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a investi un montant de 100 000 \$ pour la création et la mise en œuvre du programme (2017-2019). Au sujet des coûts, l'offre du programme n'exigerait pas beaucoup de ressources financières.

Proposition sur la table

P : 02-CCJ-190211

Edith Doucet, appuyée par Josée Rioux-Walker, propose :

« Que le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs la création du Baccalauréat en éducation primaire (immersion/inclusion scolaire). »

Discussion du Comité

Le Comité discute longuement de la proposition. Les points suivants sont soulevés :

- L'ajout d'un lieu où serait offert le programme entraîne des coûts. Les coûts pour le campus d'Edmundston et/ou le campus de Shippagan ne sont pas reflétés dans le tableau 3 de l'Annexe A.

Le Comité discute de la durée du programme. On note qu'à UNB et UPEI, le programme est d'une durée d'un an (12 mois). Il aurait été avantageux d'examiner un modèle de ce genre qui s'éloigne du modèle classique de deux ans. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que la Faculté des sciences de l'éducation n'est pas chaude à l'idée d'offrir le programme sur quatre sessions consécutives. Par ailleurs, on note l'importance du stage de quatre mois et la composante expérientielle qui en découle.

Le Comité discute du nombre d'inscriptions projetées pour ce programme. Celui-ci semble plutôt élevé. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que le fait que le secteur anglophone du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a investi dans la création et la mise en œuvre du programme est une forte attestation du besoin de ressources humaines dans ce domaine. Certains membres aimeraient connaître le taux d'inscriptions à UNB et UPEI.

Un membre estime qu'il manque des documents, notamment un examen externe dans le processus d'élaboration du programme au point 6.2 du CPR-1 où l'on retrouve l'expression « à venir ».

Un membre estime que l'on sous-estime les dépenses et que la Faculté devrait avoir une expertise sur place en langue seconde, soit une professeure ou un professeur dans le domaine de l'immersion. Un débat s'ensuit. Plusieurs membres notent que la proposition n'indique pas au tableau 3 de l'Annexe A le besoin d'une ressource professorale additionnelle. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines affirme qu'aucun nouveau poste n'est prévu au budget pour ce programme.

Après discussion, le Comité conjoint de la planification souhaite obtenir les informations suivantes :

- Le nombre d'inscriptions à UNB et UPEI pour les programmes similaires.
- Une évaluation externe.

6. CRÉATION DU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRIMAIRE (IMMERSION/INCLUSION SCOLAIRE) (suite)

- Une autorisation du bureau du secteur anglophone.
- Des examens externes dans le processus d'élaboration du programme (point 6.2).

Après discussion, la proposition **P : 02-CCJ-190211** est retirée à l'amiable.

Suivi : Faculté des sciences de l'éducation

7. CRÉATION DU PROGRAMME DE BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION SECONDAIRE (IMMERSION/INCLUSION SCOLAIRE)

La discussion au point 6 du procès-verbal s'applique au point 7.

8. CRÉATION DU PROGRAMME DE MAÎTRISE ÈS SCIENCES INTERDISCIPLINAIRE EN SANTÉ

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le projet de création du programme de Maîtrise ès sciences interdisciplinaire en santé. Ce programme vise à former des agentes et agents scientifiques de recherche compétents qui seront capables de résoudre une multitude de problèmes ou situations complexes en santé. Le programme privilégie une approche par compétences, les cinq compétences étant la pensée critique, l'expertise en recherche, la communication, la collaboration et l'érudition.

Le programme comporte 45 crédits, dont 24 crédits de thèse. On note trois cours d'érudition d'un crédit chacun. La durée du programme est de deux ans à temps complet et quatre ans à temps-partiel.

Une évaluation externe a permis d'examiner 17 recommandations. Au niveau des coûts, on fait remarquer que le programme devient rentable après quatre ans d'existence. Enfin, le dossier présente plusieurs lettres d'appui de divers organismes ainsi qu'une lettre d'entente avec l'Université de Sherbrooke.

Un membre demande s'il y a des possibilités d'interférence avec d'autres programmes d'études supérieures à la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que ce programme est différent. Ce programme est interdisciplinaire. Il faut savoir le distinguer de la psychologie et de la nutrition selon le vice-recteur.

Le Comité note que l'approche proposée pour la mise-en-œuvre du programme est novatrice.

La proposition suivante est mise aux voix.

R : 03-CCJ-190211

Edith Doucet, appuyée par Jean-François Thibault, propose :

« Que le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs la création de la Maîtrise ès sciences interdisciplinaire en santé. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

9. ÉVALUATION DES PROGRAMMES

9.1. Évaluation des programmes en informatique

Quatre programmes en informatique et une mineure ont été évalués par l'équipe d'évaluation composée du professeur Éric Aubanel de la University of New Brunswick et Ronald Beaubrun de l'Université Laval. Les programmes sont le Baccalauréat en informatique appliquée (BIA), le Baccalauréat en informatique appliquée (régime coopératif), le B. Sc Majeure informatique, la Maîtrise ès sciences en informatique et la Mineure en informatique.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que, dans le projet institutionnel de la planification académique, le Baccalauréat en informatique appliquée (régime régulier et régime coopératif), le Baccalauréat ès sciences avec majeure en informatique et la Maîtrise en informatique se trouvent sur la liste des programmes qui nécessitent une attention particulière.

Le vice-recteur attire l'attention du Comité sur diverses conclusions des évaluateurs :

- Le faible nombre d'inscriptions aux programmes de premier cycle et à la maîtrise est préoccupant, d'autant plus que ces programmes sont d'une grande valeur sociétale et que l'on connaît une pénurie d'informaticiennes et d'informaticiens au Canada.
- L'équipe d'évaluation mentionne que les approches pédagogiques utilisées sont appropriées à la discipline et sont comparables à ce qui se fait dans d'autres universités.
- Les ressources matérielles semblent généralement suffisantes pour assurer un apprentissage de qualité.
- L'équipe d'évaluation remarque qu'il n'y a pas d'expertise dans certains domaines en pleine effervescence, notamment la sécurité informatique et les données massives.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente les recommandations.

Un membre demande si les comités d'évaluation sont composés de gens de l'industrie. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que les équipes d'évaluation sont composées de professeurs et professeurs d'université.

Une membre indique qu'il serait intéressant d'examiner les collaborations possibles avec le CCNB pour les programmes en informatique.

La proposition suivante est mise aux voix.

R : 04-CCJ-190211

Jean-François Thibault, appuyé par Mathieu Lang, propose :

« Que le Comité conjoint de la planification recommande au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs l'adoption des recommandations suivantes :

Recommandation 1

Que les responsables des programmes en informatique travaillent de pair avec la direction de la Faculté des sciences et la Direction générale de la gestion stratégique de l'effectif étudiant afin de développer un plan de recrutement étudiant pour l'ensemble des programmes en informatique (1^{er} et 2^e cycle).

9.1. **Évaluation des programmes en informatique** (suite)**Recommandation 2**

Que les responsables des programmes de 1^{er} cycle considèrent étendre l'offre de cours optionnels des disciplines connexes (ex. génie électrique, psychologie).

Recommandation 3

Que les responsables des programmes en informatique voient au développement d'activités pédagogiques de nature expérientielle pour les programmes BIA (régime régulier) et B. Sc. (majeure en informatique) afin de faciliter l'intégration au marché du travail.

Recommandation 4

Que les responsables des programmes voient à l'intégration d'objectifs de programmes, d'objectifs de cours et d'activités visant davantage le développement de compétences transversales, notamment en communication.

Recommandation 5

Que les responsables des programmes en informatique et la Faculté des sciences voient à différentes approches pour publiciser la recherche effectuée au Département dans une perspective de recrutement étudiant, et ce, à tous les cycles d'études.

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

10. AFFAIRES NOUVELLES

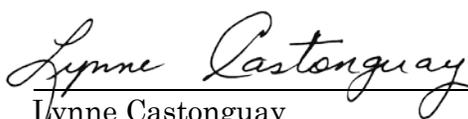
Aucune.

11. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le mardi 12 mars 2019 à 13 h 30.

12. CLÔTURE

La réunion se termine à 15 h 45.



Lynne Castonguay
Secrétaire générale